

# Guide DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF & CITOYEN

## À STAINS

*Vous voulez vous engager dans la vie associative et citoyenne stanoise,  
ce guide est fait pour vous !*





ÉLECTION DES COMITÉS DE MAISON DES MAISONS POUR TOUS

# Sommaire

EDITO.....	4
INTRODUCTION.....	5
I- LA NOTION D'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET CITOYEN.....	6
BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF, VOLONTARIAT, SERVICE CIVIQUE, SALARIAT.....	6
II- LES STRUCTURES, INSTANCES ET DISPOSITIFS RESSOURCES À STAINS .....	8
1- LA MAISON DES ASSOCIATIONS.....	8
2- LE CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE.....	11
3- LES MAISONS POUR TOUS.....	12
4- LES COMITÉS DE MAISON.....	14
5- LA MAISON DU DROIT ET DE LA MÉDIATION GISÈLE HALIMI.....	15
6- LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE.....	16
7- LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE.....	18
8- LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.....	19
9- LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	20
III- LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DE L'ENGAGEMENT .....	22
1- LE PASSEPORT BENEVOLE.....	22
2- LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN.....	22
3- LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE.....	22
POUR ALLER PLUS LOIN.....	23

# STAINS, VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

O

A Stains, nous avons la chance de pouvoir compter sur un tissu associatif riche et varié qui constitue un des piliers de notre vie sociale et culturelle. Maillon fondamental de la démocratie, de la participation et de l'engagement citoyen, les associations contribuent à faire évoluer notre Ville en permettant aux Stanois.e.s d'être acteur.trice.s plutôt que simples spectateur.trice.s.

T

Aller à la rencontre des associations et s'engager auprès d'elles, permet aux Stanois.e.s d'intervenir dans différents domaines comme la culture, le sport, la solidarité... pour enrichir leurs compétences, s'investir dans une cause qui leur tient à cœur et de valoriser cette expérience dans la vie personnelle et professionnelle.

I

D

Chaque année, le forum de l'engagement associatif et citoyen est un événement phare pour initier, faciliter, renforcer et accompagner la prise d'initiatives des Stanois.es. Toutes les associations sont ouvertes aux bénévoles qui le souhaitent pour contribuer à mieux vivre ensemble.

E

Avec l'équipe municipale, nous avons voulu réaliser ce guide pour vous accompagner concrètement. N'hésitez pas, par ailleurs, à solliciter notre service Vie Associative et Citoyenneté, dont les agent.e.s sauront vous aiguiller et répondre à vos sollicitations.



**AZZÉDINE TAÏBI**  
Maire de Stains  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Plaine  
Commune



**ZAIHA NEDJAR,**  
Adjointe au Maire  
Déléguée à la Vie  
associative et  
citoyenneté

# INTRODUCTION

L'engagement est une manière active de prendre part à la vie de la cité et d'exercer sa citoyenneté. Qu'il soit individuel ou collectif, il est indispensable à l'action et au pouvoir d'agir des habitant.es qui s'exerce au quotidien. S'il peut prendre plusieurs formes (engagement politique, syndical, etc), ce guide traitera de l'engagement associatif et citoyen à l'échelle locale afin de donner des repères aux habitant.es qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

SÉMINAIRE DE LA VIE ASSOCIATIVE 2021 SUR LE THEME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



# I- LA NOTION D'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET CITOYEN

L'engagement associatif et citoyen est une initiative individuelle ou collective qui permet de mener des actions d'intérêt général dans une structure associative ou institutionnelle. Celui-ci peut prendre des formes différentes :

## LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF :

25 % des français.es sont bénévoles dans une association.

Bien que ce nombre soit en constante augmentation, l'étude de France Bénévolat révèle que les bénévoles s'inscrivent de plus en plus dans un engagement ponctuel/occasionnel. Cette donnée invite les associations à diversifier les missions qu'elles proposent et à imaginer des parcours d'engagement alternatifs. Par ailleurs, L'essor du digital et notamment des plateformes de mobilisation et les réseaux sociaux ont redéfini les modalités d'engagement bénévoles surtout chez les jeunes.

En 2019, France Bénévolat a réalisé, avec l'IFOP, en appui avec Recherches & Solidarités et le soutien du Crédit Mutuel, un Baromètre du bénévolat qui a révélé que **1** français sur **4** est engagé dans une structure associative. L'étude fait apparaître la confirmation de la progression du bénévolat ponctuel : **29%** des bénévoles aujourd'hui, notamment pour les moins de 35 ans.

La proportion des moins de 35 ans engagés dans une association est passée de **16 %** en 2010, à **22 %** en 2019

Le terme « bénévolat » était jusqu'à récemment utilisé de manière générale, mais il tend de plus en plus à être supplanté par celui « d'engagement bénévole », voire tout simplement par celui « d'engagement » car il permet d'englober l'ensemble des nouvelles formes d'engagement.

## LE VOLONTARIAT :

Il est destiné à toutes les personnes qui souhaitent s'engager dans une organisation humanitaire. Il permet de réaliser des activités de solidarité dans un cadre bien défini. Il peut s'agir d'un service civique, d'un volontariat dans une association en France ou à l'étranger ou encore dans le cadre de la protection civile. Le volontaire est alors soumis à un contrat et perçoit une indemnisation.

## LE SERVICE CIVIQUE :

Réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnisation jusqu'à 577 € par mois.

## LE SALARIAT :

Une association peut recourir au recrutement de salariés dans le cas où les ressources bénévoles ne sont pas suffisantes. Cela ne remet pas en cause le caractère désintéressé de sa gestion. Les associations peuvent bénéficier des aides de l'état pour financer ces recrutements.

FORUM DU BÉNÉVOLAT 2022 – AUJOURD'HUI INTITULÉ FORUM DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF & CITOYEN



# II- LES STRUCTURES, INSTANCES ET DISPOSITIFS RESSOURCES À STAINS

## 1- LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Espace d'accueil, d'échanges, de rencontres, et d'innovations, la Maison des Associations (MDA) est un équipement municipal au service des associations. Il s'agit d'un lieu incontournable de la vie locale, qui a vocation à accompagner le développement du tissu associatif stanoise, parmi les plus denses du territoire, avec plus de 300 associations enregistrées (+ 20 nouveaux enregistrements/an en moyenne).

Le service Vie Associative et Citoyenneté (VAC) de la Ville accompagne soutient et encourage au quotidien les associations et les collectifs d'habitantes en répondant à leurs besoins :

- > Aide à la création d'association
- > Domiciliation à la Maison Des Associations
- > Soutien au fonctionnement (accompagnement administratif, outils juridiques, conseils techniques, soutien logistique et en matière de sécurité)
- > Contribution au développement des projets (réflexion sur le montage, recherche de financements et de partenaires)
- > Formations en direction des associations

Le service propose également de nombreuses aides en nature : mise à disposition de salles et d'espaces municipaux, de cars et de minibus, prêt de matériels (tables, chaises, sono), impressions de documents (flyers, affiches et autres)...

Le Service accompagne également financièrement les associations stanoises par le biais de subventions sur projet et/ou de fonctionnement (Trois périodes de dépôt de dossiers au cours de l'année civile).

## LES ÉVÈNEMENTS PHARES DE LA VIE ASSOCIATIVE :

Chaque année, la Ville co-construit avec le tissu associatif stanois des évènements à destination des associations et/ou des habitants :

<b>CAFÉS ASSOCIATIFS</b>	>	TOUS LES 3 MOIS
<b>SÉMINAIRE DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>	>	AVRIL/MAI
<b>FÊTE DES VOISINS</b>	>	FIN MAI / DÉBUT JUIN
<b>FÊTE DE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS</b>	>	MOIS DE JUIN
<b>FORUM DES ASSOCIATIONS</b>	>	DÉBUT SEPTEMBRE
<b>FORUM DE L'ENGAGEMENT</b>	>	DÉBUT DÉCEMBRE

D'autres évènements thématiques sont également organisés tout au long de l'année selon l'actualité.

Le service est également en charge de l'organisation des brocantes.

FÊTE DE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS 2019



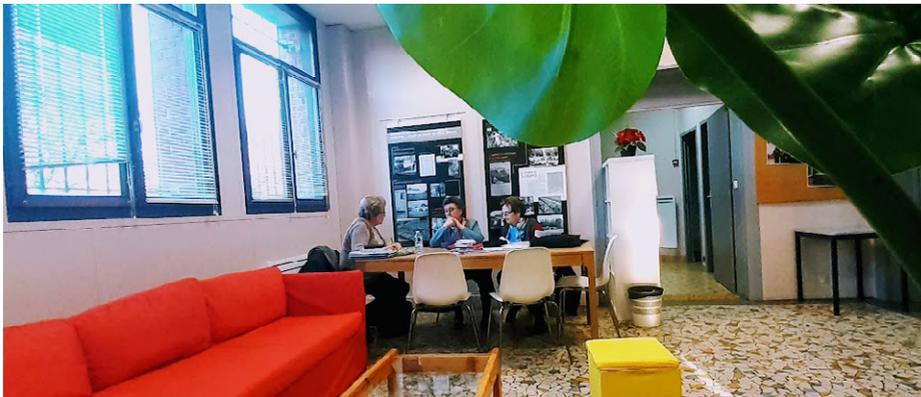
## LA BOURSE AU BÉNÉVOLAT :

Le service Vie Associative et Citoyenneté recense toutes les demandes des personnes qui souhaitent devenir bénévoles en les mettant en lien avec une association selon leur domaine d'intervention.

## LE PÔLE RESSOURCES :

La Maison Des Associations dispose d'un « pôle ressources ». Espace spécifique, ouvert à toutes et tous, au sein duquel les associations et les habitant.es peuvent trouver des ressources variées (multimédias, documentations, espace de co-working, ordinateurs portables, espace d'affichage, expositions...) pour développer leurs projets.

PÔLE RESSOURCES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS



EXPOSITION UNICEF - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT AU PÔLE RESSOURCES



## LES FORMATIONS PROPOSÉES :

Tout au long de l'année, le service vie Associative et Citoyenneté met en place des formations à destination des porteurs de projets qui souhaitent acquérir des compétences dans divers domaines : organiser un évènement, monter un projet, élaborer un budget prévisionnel...

Des formations bureautiques destinées à toutes les personnes qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans l'utilisation des logiciels pack office (Word, Excel, power point) sont également proposées.

Le Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) est une instance de démocratie participative dédiée aux associations stanoises. Elle est constituée d'une dizaine d'associations élues par l'ensemble du tissu associatif.

### SES MISSIONS :

- > Représenter l'ensemble des associations stanoises et servir leurs intérêts collectifs
- > Faire entendre leur voix et faire remonter leurs difficultés
- > Contribuer à l'émergence de projets innovants et collaboratifs qui répondent aux besoins de terrain
- > Co-construire et participer aux événements phares de la vie associative portés par la Ville
- > Promouvoir l'engagement associatif et citoyen et relayer les initiatives et événements associatifs
- > Favoriser le dialogue, le débat d'idées, le partage d'expériences et la solidarité inter-associative
- > Créer des liens entre les associations, les amicales de locataires, les parents d'élèves, et plus largement avec les habitant.e.s de la ville de Stains.

Le bureau du CLVA se réunit une fois tous les deux mois.

Un règlement intérieur et une Charte régissent les modalités d'exercice du mandat d'une durée de deux ans.

PREMIÈRE RÉUNION DE BUREAU DU CLVA 23 -25



# 3- LES MAISONS POUR TOUS

Les Maisons Pour Tous de Stains soutiennent et encouragent le pouvoir d'agir des habitant.es en les accompagnant dans le montage de leurs projets et initiatives collectives : évènements festifs, repas, rencontres, séjours en autonomie...

Ce sont des lieux ressources conviviaux, ouverts à toutes et à tous, où l'on crée du lien social.

Leur rôle : apporter des réponses aux questions de la vie quotidienne des familles, personnes âgées ou isolées, jeunes... en mettant à leur disposition les ressources nécessaires : compétences (aides dans les démarches administratives et juridiques, accompagnement à la scolarité, cours de français et d'informatique), espaces dédiés (Lieu d'Accueil Enfants-Parents), activités de loisirs (danse, théâtre, cuisine, sport, bricolage, danse, écriture), matériels...



Il existe 3 Maisons Pour Tous à Stains, chacune localisée dans un quartier spécifique :

- > Yamina Setti (au Moulin Neuf)
- > Maison du Temps Libre (au Clos Saint Lazare)
- > Maroc et Avenir

Les Maisons Pour Tous proposent des espaces de rencontre et de dialogue entre habitant.es et les acteurs du territoire (petits déjeuners thématiques, débats, sorties, projections, expositions, ateliers sur des questions de société...).

RÉALISATION DE PANIER EN OSIER AVEC LES HABITANT.ES À LA MTL



MAISON POUR TOUS YAMINA SETTI



## 4- LES COMITÉS DE MAISON

Les Comités de Maison sont des instances consultatives, outils de participation citoyenne pour les habitant.es, présidés par les responsables des structures. Ils ont vocation à renforcer le fonctionnement démocratique des Maisons pour tous et à permettre aux usagers de s'exprimer, d'être écoutés, de faire des propositions, d'améliorer les actions, et les services proposés.

LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER SONT LES SUIVANTES :

- > Avoir 16 ans minimum
- > Résider à Stains et postuler dans la Maison Pour Tous de son quartier
- > Se rendre disponible régulièrement afin de garantir le bon fonctionnement du groupe (modalités de rencontres fixées par le Comité lui-même)

Les Maisons Pour Tous Maroc et Avenir, du temps libre et Yamina-Setti ont depuis 2022 chacune leur Comité de Maison spécifique. Les trois instances sont chacune constituée de 15 représentant.es. Des candidats qui ont été tirés au sort pour participer activement à la vie de leur centre social et être les porte-paroles des habitant.es de leur secteur.

COMITÉ DE MAISON MAROC ET AVENIR



## 5- LA MAISON DU DROIT ET DE LA MÉDIATION « GISÈLE HALIMI »

La Maison du Droit et de la Médiation (MDM) accompagne, écoute et conseille les habitant.es dans le domaine de l'accès au droit (droits au logement, droit des étrangers, droit du travail, violences faites aux femmes...). Elle propose des services de juristes, d'avocat.es, de médiateur.trice.s et d'écrivain.es publics, qui accompagnent les habitant.es dans leurs démarches administratives et juridiques. Certain.es sont des bénévoles.

### LES CAFÉS JURIDIQUES :

La Maison du Droit et de la Médiation organise régulièrement des « cafés juridiques » hors les murs destinés aux habitant.es qui souhaitent s'informer et acquérir des outils dans le domaine de l'accès au droit (Droits des étrangers, droits de la non-discrimination...).

CAFÉ JURIDIQUE À LA MAISON DU TEMPS LIBRE



## 6- LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Le Point Information Jeunesse accueille les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne dans leurs recherches d'emplois, de formations, de loisirs, ou encore leur travail scolaire.

Il met également en place plusieurs initiatives / dispositifs pour accompagner et valoriser l'engagement des jeunes stanois.es, notamment:

### LE CONTRAT LOCAL ÉTUDIANT (C.L.E) :

Le dispositif stanois a pour objectif d'aider les étudiant.es de moins de 26 ans à réussir leurs études tout en s'engageant dans la vie associative de leur ville.

Concrètement il s'agit d'une aide financière d'un montant fixe de 1 500€ pour mener à bien un projet spécifique en lien avec les études (acheter un ordinateur portable, passer son permis de conduire...). En contrepartie, l'étudiant s'engage à réaliser 40h de bénévolat au sein d'une association stanoise au cours de l'année scolaire.

CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DU CLE 2023



## LE BAFA CITOYEN :

La formation permet aux jeunes de 16 à 25 ans de se former aux métiers de l'animation et de s'engager dans leur ville. Les jeunes perçoivent une aide financière qui prend en charge une partie du coût de la formation théorique et sont accompagnés pendant toute la durée de la formation. En contrepartie, ils s'engagent à donner de leur temps pour des initiatives locales dites « actions citoyennes ».

## LA BOURSE AUX PROJETS :

Le dispositif mis en place par le service jeunesse à vocation à encourager les jeunes à mettre en place des projets d'intérêt collectif.

Chaque année, un appel est lancé au mois de septembre invitant des groupes de jeunes stanois.es de 16 à 25 ans à candidater et présenter des projets dans différents domaines : humanitaire, social culturel, sportif, ou intergénérationnel.

A la suite des candidatures, 10 projets sont sélectionnés et doivent être défendus devant un Jury sur la scène de l'Espace Paul Éluard durant les vacances de la Toussaint.

Les projets recevront un coup de pouce financier : une bourse allant de 500€ à 1500€.

### BÉNÉFICIAIRES DE LA BOURSE AU PROJETS 2023



## 7- LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE

Le Conseil Consultatif de la Jeunesse est une instance historique à Stains. Créé en octobre 1999, le Conseil Consultatif de la Jeunesse est issu de l'atelier « Jeunesse et citoyenneté » des Rencontres pour la Ville organisées par la Municipalité en 1998. Dès le départ, l'objectif de cette instance est de combattre l'image trop souvent négative des jeunes et de les représenter dans toute leur diversité.

Composé d'une trentaine de membres, âgés de 16 à 26 ans, le Conseil Consultatif de la Jeunesse est un espace de démocratie qui permet de tisser des liens forts entre jeunes, habitant.es, élu.es, associatifs et institutions.

Son fonctionnement n'est pas figé, c'est un espace libre de parole et d'initiatives, un lieu de débats, de rencontres et de création de projets citoyens et collectifs. Les jeunes peuvent ainsi exprimer leur citoyenneté, donner leur avis sur la vie locale, les projets qui les concernent et même s'engager dans des actions valorisant leurs compétences et leur envie d'agir.

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE 2023



## 8 - LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Depuis sa mise en place en 2010, chaque année aux alentours du 20 novembre, journée internationale des Droits de l'Enfant, les enfants stanois.e.s âgé.e.s de 9 à 12 ans, votent pour élire leurs Conseillers Municipaux Enfants.

L'ensemble des modalités d'organisation d'élections classiques sont reproduites à l'identique afin d'initier les enfants à leur futur devoir de citoyen. ne : campagne électorale des candidat.es, vote, cérémonie officielle pour la proclamation des résultats.

Les enfants sont élus pour un mandat de deux ans, durant lequel ils se réunissent en commissions et en séances plénières, afin de réfléchir sur les projets qu'ils souhaitent développer au sein de la ville.

Ils sont également amenés à donner leurs opinions sur les décisions politiques qui les concernent (ex : rythmes scolaires), ils participent aux différentes commémorations pour perpétuer le devoir de mémoire et accompagnent les élus lors d'inaugurations.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2023



## 9 - LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une démarche contractuelle et partenariale mise en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales dans les quartiers prioritaires. Elle vise à réduire les inégalités entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitant.es.

Animée et pilotée par Plaine Commune, cette compétence politique de la ville est mise en œuvre localement par la Ville de Stains. Le service « Politique de la Ville », en charge de cette mission, coordonne plusieurs dispositifs spécifiques.

### L'APPEL À PROJET «CONTRAT DE VILLE» :

Chaque année, un appel à projets est lancé pour soutenir des actions innovantes et expérimentales en direction des habitants des quartiers prioritaires. Il s'adresse aux associations loi de 1901, aux établissements publics et organismes à but non lucratif.

### LE FPH :



Un Fond de soutien à la Participation citoyenne des Habitant.es existe. Il est financé à hauteur de 80 % par l'État et 20 % par la municipalité.

Destiné aux habitant.es et aux collectifs d'habitant.es, le Fond de participation des habitant.es (FPH) vise à soutenir les initiatives destinées à favoriser « le vivre ensemble » au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Il s'agit d'une aide pouvant atteindre 1000 euros.

### L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE :

Des permanences d'orientations numériques et des sessions de formations thématiques et adaptées à la demande sont organisées tout au long de l'année pour permettre aux habitant.es de réaliser en autonomie leurs démarches administratives en ligne et de développer leurs compétences en informatique.

## LA "BOURSE AU PERMIS" :

La bourse est destinée à aider les habitant.es peu importe leur âge, dès lors qu'ils sont inscrits dans un parcours d'insertion (suivis par des acteurs de l'emploi) et qu'ils ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire.

Le principe de ce dispositif consiste à établir un partenariat entre la ville, les habitant.es, les acteurs de l'emploi (dont les associations) et une école de conduite. La ville propose de prendre en charge une partie ou la totalité du coût de la formation du permis de conduire (sur la base d'un forfait maximum de 22 heures de conduite), afin d'exercer une activité professionnelle, suite à la sollicitation des acteurs de l'emploi du territoire communal.

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer une activité d'intérêt collectif au sein de structures associatives. Au-delà de travailler sur l'aspect de l'emploi, l'intérêt de ce projet est d'apporter un volet citoyenneté par un engagement du bénéficiaire. Une chance pour le bénéficiaire de vivre une expérience supplémentaire pour enrichir son parcours et développer des compétences professionnelles, un futur atout pour son curriculum vitae.

BÉNÉFICIAIRES DE LA BOURSE AU PERMIS 2023



# VALORISATION DE L'ENGAGEMENT

## LE PASSEPORT BÉNÉVOLE :

Mis en place par France Bénévolat, le Passeport Bénévole® est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole. Le bénévole conserve ainsi une trace exhaustive et objective des missions effectuées auprès d'une ou plusieurs associations, qui doivent être certifiées par les responsables des structures d'accueil.

Reconnu par les organismes publics tels que : Pôle emploi, le Ministère de l'Education Nationale et l'AFPA, il valorise les compétences mobilisées et/ou acquises. Le Passeport Bénévole est utile dans le cadre d'une recherche d'emploi, une réorientation professionnelle ou encore l'obtention d'un diplôme.

## LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC) :

Le CEC recense les activités de bénévolat réalisées et permet d'acquérir des droits à la formation inscrits sur un Compte Personnel de Formation CPF. Toutes les personnes peuvent bénéficier d'un CEC quelle que soit la situation (étudiant, salarié du secteur privé, fonctionnaire, demandeur d'emploi...).

## LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) :

La Validation des Acquis de l'Expérience permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Le demandeur doit justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non): activité professionnelle salariée ou non, bénévolat ou volontariat.

## LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP) :

La Validation des Acquis Professionnels permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.»

# POUR ALLER PLUS LOIN

FRANCE BÉNÉVOLAT :  
[FRANCEBENEVOLAT.ORG](http://FRANCEBENEVOLAT.ORG)

TOUS BÉNÉVOLES :  
[TOUSBENEVOLES.ORG](http://TOUSBENEVOLES.ORG)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÉNÉVO-  
LAT ASSOCIATIF :  
[BENEVOLAT.ORG](http://BENEVOLAT.ORG)

JEUNES ET BÉNÉVOLES :  
[JEUNESETBENEVOLES.ORG](http://JEUNESETBENEVOLES.ORG)

LE RÉSEAU NATIONALE DES MAISONS  
DES ASSOCIATIONS :  
LE PETIT MANUEL DE L'ENGAGEMENT -  
L'ENGAGEMENT À PORTÉE DE TOUS

SECRÉTARIAT D'ETAT  
CHARGÉ DE L'ECONOMIE SOCIALE ET  
SOLIDAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE :  
LE GUIDE DU BÉNÉVOLAT

FORMATIONS EN LIGNE POUR LES BÉNÉ-  
VOLES E-LEARNING VIE ASSOCIATIVE :  
[EVA-FORMATIONBENEVOLES.FR](http://EVA-FORMATIONBENEVOLES.FR)

SERVICE CIVIQUE :  
[SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR](http://SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR)

PLAQUETTE DE LA MAISON DES  
ASSOCIATIONS

GUIDE DES ASSOCIATIONS STANOISES

PLAQUETTE DE LA MAISON DU DROIT  
ET DE LA MÉDIATION

PLAQUETTE DES CENTRES SOCIAUX

INSTITUT de  
**L'ENGAGEMENT**  
valorisons les parcours civiques



France  
**Bénévolat**  
— Du cœur à l'action —



e.learning  
Vie Associative

JEUNE **bénévole**

TOUS **bénévoles** !  
Pour que vive la solidarité



# Contacts

## SERVICES RESSOURCES DE LA VILLE

### MAISON DES ASSOCIATIONS (MDA) :

6 AVENUE JULES GUESDE – 93240 STAINS  
TÉL. : 01 71 86 33 83  
MAIL : MDA@STAINS.FR

<p>CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE MAISON DES ASSOCIATIONS 6 AVENUE JULES GUESDE – 93240 STAINS TÉL. : 01 71 86 33 83 – MAIL : CLVA@STAINS.FR</p>	<p>POLITIQUE DE LA VILLE PÔLE THOREZ 47-49 AVENUE GEORGE SAND – 93240 STAINS TÉL. : 01 71 86 33 61 MAIL : LAURINE.BROUILLON@STAINS.FR</p>
<p>LA MAISON POUR TOUS MAROC ET AVENIR : RUE DU PRÉSIDENT-HARDING – 93240 STAINS TÉL. : 01 49 71 84 25 – MAIL : MGMA@STAINS.FR</p>	<p>DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS » MISSION INSERTION EMPLOI TÉL. : 06 15 90 32 99 MAIL : FARID.MOUHOUS@STAINS.FR</p>
<p>LA MAISON POUR TOUS YAMINA SETTI : 40 RUE DU MOULIN-NEUF – 93240 STAINS TÉL. : 01 71 86 33 83 – MAIL : CENTRE-SOCIAL-YS@STAINS.FR</p>	<p>DISPOSITIF « ACCÈS AU NUMÉRIQUE » CENTRE ADMINISTRATIF LOUIS PIERNA 47-49 AVENUE GEORGE SAND – 93240 STAINS TÉL. : 01 49 71 83 33 MAIL : CONSEILLER.NUMERIQUE@STAINS.FR</p>
<p>LA MAISON DU TEMPS LIBRE (MTL) : 30-34 RUE GEORGE-SAND – 93240 STAINS TÉL. : 01 71 86 33 44 – MAIL : MTL@STAINS.FR</p>	<p>CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE POINT D'INFORMATION JEUNESSE 2 PL. DU COLONEL FABIEN – 93240 STAINS TÉL. : 01 71 86 33 90 – MAIL : PASSERELLE@STAINS.FR</p>
<p>LA MAISON DU DROIT ET DE LA MÉDIATION GISÈLE HALIMI : 25 AV. PAUL VAILLANT COUTURIER – 93240 STAINS TÉL. : 01 71 86 33 11 – MAIL : MDM@STAINS.FR</p>	<p>CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS CENTRE ADMINISTRATIF LOUIS PIERNA 47-49 AVENUE GEORGE SAND – 93240 STAINS TÉL. : 01 49 71 81 70 MAIL : SABRINA.MEZRAG@STAINS.FR</p>